

Good Partner


E.5 Renforcer les mécanismes permettant de co-construire les projets de mobilité et d'espace public avec les citoyens et le secteur économique et social


L'ambition est d'assurer l'implication des citoyens et des associations citoyennes, ainsi que les secteurs économiques et sociaux, dans la mise en œuvre des actions du PRM et des PCM afin d'augmenter leur acceptabilité et d'assurer l'opérationnalisation la plus adaptée aux besoins des usagers, tout en assurant la conformité des aménagements et infrastructures aux objectifs de la Région.


Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



 Renforcer, soutenir et encourager une meilleure représentativité du secteur associatif au travers de ses interventions aux ateliers et sections spécialisées des commissions régionales et communales de mobilité (via une révision du fonctionnement de la CRM et des sections spécialisées et une formalisation dans un ROI) ;

 Etablir les processus et principes de sélection des projets soumis à avis de la commission et des sections spécialisées et revoir leur composition pour assurer la représentativité adéquate de chaque partie prenante (en lien avec l'action E.4) ;

 Créer une charte de la participation citoyenne pour accompagner les projets de mobilité et d'espace public (sur base des projets et bonnes pratiques déjà existantes, telles que les rues réservées aux jeux ou les rues scolaires) et mettre en place les outils pour assurer la participation citoyenne (plateforme informatique, panels, tables rondes, rencontres structurelles, tests et Living Labs...) et encourager les échanges d'expériences entre communes sur leurs pratiques ;

 S'inscrire dans la stratégie Go4Brussels 2030 pour préciser les processus de suivi et de concertation avec le secteur économique et social (via leur représentation à la CRM...) et avec les commissions des autres Régions et assurer leurs opérationnalisations.

Analyse de l'avancement et des freins

L'établissement et les missions de la Commission régionale de la Mobilité (CRM) ont été formellement repris dans l'ordonnance mobilité de 2023 dans son chapitre III. Un arrêté d'exécution a été pris pour exécuter ce chapitre et certains articles ont pour vocation de renforcer le fonctionnement de la CRM. Enfin, un Règlement d'Ordre Intérieur de la CRM a été adopté en mai 2024.

La composition de la CRM et de ses sections spécialisées est revue régulièrement.

D'une part, la composition de la CRM plénière a été revue et élargie afin de mieux garantir la représentativité des acteurs de la mobilité et d'autre part, elle comprend à présent 5 sections spécialisées :

- Personnes à mobilité réduite
- Modes actifs (en charge de l'analyse des projets)
- Vélo
- Marchandises
- Inclusion sociale

Cette dernière section a été lancée en février 2024 pour répondre aux enjeux sociaux de plus en plus prégnants dans les questions de mobilité.

La participation citoyenne est devenue incontournable pour la mise en place de projets de mobilité et d'aménagement d'espaces publics. Si de nombreux projets portés par Bruxelles mobilité comptent des moments de participation (il faut noter que l'enquête publique en est déjà une forme), la volonté est d'augmenter la part de projets qui offrent un niveau plus élevé comme la concertation, voire la co-construction. A ce titre, la mise en place des quartiers apaisés (action A.2) est un bon exemple de participation renforcée, tout comme le réaménagement de la [Place de la Reine](#) et son approche inclusive avec des balades exploratoires avec les femmes. Dans certains projets avec un niveau de participation plus faible, des efforts ont également été fournis afin de sortir du cadre des traditionnelles réunions d'information pour se rapprocher des habitants en allant directement sur le terrain avec des panneaux d'information et des personnes expertes prêtes à répondre aux questions.

Certaines actions de Bruxelles Mobilité touchent à l'expérimentation avec des Living Labs (voir Action A.3), comme Bruxelles en Vacances, qui permettent de tester la « ville apaisée » pendant l'été pour mieux comprendre les objectifs de Good Move. En février 2024, Bruxelles Mobilité a lancé un appel à idées auprès de la population bruxelloise pour végétaliser l'espace public de la capitale. Ce projet s'appuie sur les connaissances locales des habitants pour favoriser le rafraîchissement naturel, la biodiversité, l'infiltration d'eau de pluie et une meilleure qualité de vie. Il cadre avec l'objectif "contribuer à l'adaptation aux changements climatiques" de la City vision du Plan Good Move. L'appel à idées s'est clôturé en février 2024 avec plus de 400 propositions reçues.

Cependant Bruxelles Mobilité a également expérimenté des moments de participation particulièrement difficiles à mener, suite aux oppositions parfois violentes qui ont émergé dans certains projets. L'une des leçons (pour d'autres leçons, voir la fiche A.2) est qu'il est donc important de définir où et quand il faut consulter, concerter ou co-construire et avec qui. Bruxelles Mobilité a la volonté de répondre à ces questions via une charte de la participation. Ce document aura pour but de poser un cadre clair pour les chefs de projets, de leur permettre de définir le niveau de participation souhaité en fonction de leurs projets et de leur fournir quelques principes et outils pour mettre cela en œuvre. Une fois le niveau de participation défini, il est important de le communiquer clairement aux citoyens et de s'y tenir tout au long du projet.

Un groupe de travail a été formé au sein de Bruxelles Mobilité avec pour objectif de faire l'inventaire des processus participatifs afin de mieux les coordonner, de centraliser les ressources, d'échanger les bonnes pratiques et de mettre en place une stratégie pour guider les chefs de projets.

Par ailleurs Bruxelles Mobilité est en contact direct avec le service de la participation de Perspective depuis février 2023. Un travail de réflexion autour de la participation citoyenne dans le cadre des Contrats Locaux de Mobilité et plus largement des projets de Bruxelles Mobilité a d'ailleurs été entamé. À ce titre, Perspective.brussels est régulièrement consultée. Les deux administrations sont en contact régulier autour de la construction d'une stratégie participative régionale au sein de laquelle Bruxelles Mobilité viendrait s'intégrer.

En ce qui concerne la stratégie « GO4Brussels », le secteur économique et social est représenté à la CRM. De plus, une présentation de l'avancement des actions mobilité de la stratégie "Go4Brussels" est réalisée chaque année à son comité de pilotage. La CRM marchandises, se réunit 1 à 3 fois par an sur des sujets à partager ou pour demander de l'input au public varié de cette section spécialisée (entreprises de transport, chargeurs, administrations régionales et communales, consultants, centres de recherches et universités, fédérations, syndicats, etc.).

Chiffres clés

- Nombre d'avis remis par la CRM en 2023 : 21, dont 4 d'initiative et, parmi ceux-ci, un avis issu des travaux de la section spécialisée PMR.
- Nombre de mailles apaisées, avec un processus de participation renforcé : 5
- Appel à projets Bruxelles Plante, nombre de candidatures reçues : 400

Réalisations illustrées



Atelier de participation dans le cadre de l'aménagement d'une ligne de tram



Image d'illustration d'un projet lauréat de l'appel à projets « Bruxelles plante ! »



Un des nombreux aménagements temporaires réalisés dans le cadre de l'appel à projets « Bruxelles en vacances »



Moment de participation dans le cadre du projet Picard



Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de cette action au niveau local, consultez les pages suivantes sur sa déclinaison évaluée par les **19 communes**.

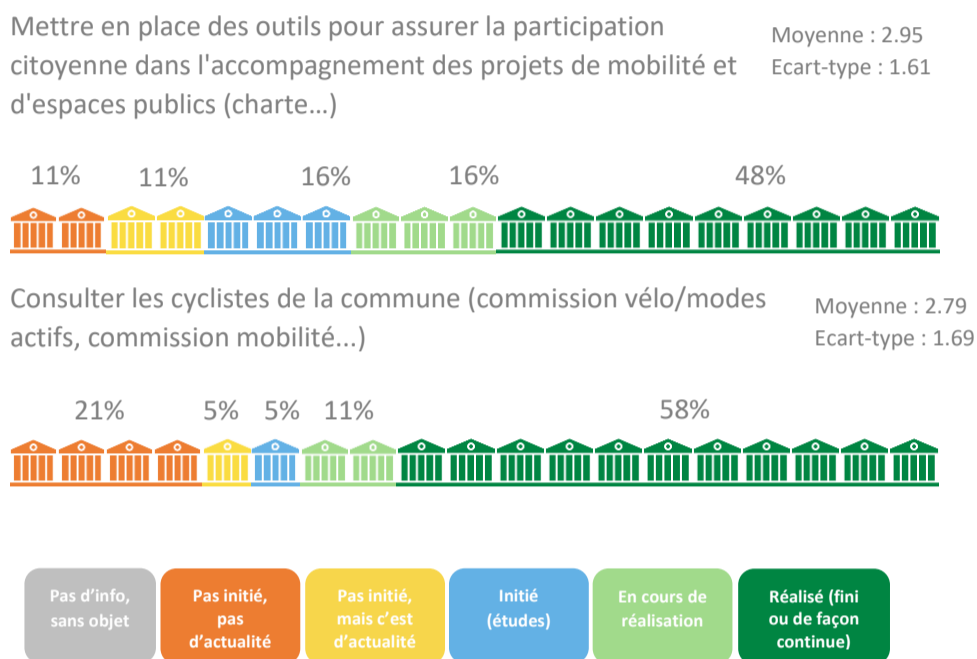


GOOD PARTNER

E.5 Renforcer les mécanismes permettant de co-construire les projets de mobilité et d'espace public avec les citoyens et le secteur économique et social

L'ambition est d'assurer l'implication des citoyens et des associations citoyennes, ainsi que les secteurs économiques et sociaux, dans la mise en œuvre des actions du PRM et des PCM afin d'augmenter leur acceptabilité et d'assurer l'opérationnalisation la plus adaptée aux besoins des usagers, tout en assurant la conformité des aménagements et des infrastructures aux objectifs de la Région.

Bilan de mise en œuvre des actions par les communes



Analyse de l'avancement et freins à la mise en œuvre

La majorité des communes met en place ces actions de façon continue. Dans plusieurs communes, la participation citoyenne se fait plus systématiquement dans des projets de rénovation/revitalisation urbaine. Certaines communes disposent d'un guide de participation, mais il n'est pas vraiment utilisé dans la pratique. Finalement, la participation citoyenne intervient au cas par cas, en fonction de l'importance du projet, des demandes politiques et citoyennes ainsi que du budget alloué.

Certaines communes sont demandeuses d'un guide régional au niveau de la participation.

Concernant la communication avec les cyclistes des communes, la majorité d'entre elles organise des réunions (entre 2 et 6 fois par an). Au cours de ces réunions se réunissent l'Échevin ou l'Échevine de la Mobilité et ses représentants, le personnel communal et régional concerné par la mobilité, la zone de Police (Bikers), les principales associations vélos et divers conseillers et conseillères en accessibilité/sécurité pour piétons/PMR. Ces réunions sont surtout des discussions sur les points à améliorer pour les cyclistes (à l'échelle de la commune) et présentent également des projets.

Les freins recensés par les communes sont les suivants :

- Une influence politique importante des associations présentes
- Un manque de compétence en matière de participation externe en interne dans la commune
- Un manque du milieu associatif dans certaines communes
- Un manque de temps et de moyens humains dans certaines communes

Chiffres clés

/

Bonnes pratiques

- À Woluwe-Saint-Pierre, la plateforme numérique de concertation citoyenne Flucity est fortement utilisée. Grâce à cette plateforme, les habitants de la commune peuvent proposer à l'administration communale leurs idées et en débattre, consulter l'actualité locale, répondre à des sondages ou encore signaler tout dysfonctionnement dans la commune. Il est, par exemple, utilisé pour le plan poubelle.
- À Auderghem, la commune a mis en place un processus de participation citoyenne significatif, où chaque projet doit impliquer les riverains. De plus, un budget est alloué spécifiquement aux projets citoyens. Les projets les plus populaires, déterminés par un vote des citoyens, sont sélectionnés et bénéficient d'un financement. Cette approche vise à permettre aux résidents de contribuer activement aux décisions et aux projets qui ont un impact sur leur communauté, renforçant ainsi la démocratie participative au niveau local.
- À Berchem-Sainte-Agathe, une plateforme participative a été utilisée pour le contenu du Plan Communal de Développement (PCD). Ils souhaitent continuer à utiliser une plateforme pour de multiples thématiques, par exemple pour le CLM.
- À Anderlecht, la Maison de la Participation d'Anderlecht¹ est très active et en contact avec plusieurs autres communes. Elle a pour but d'informer les habitants sur ce qui se passe dans leur commune et de promouvoir leur participation active à la vie de la commune. Son guide de la Participation citoyenne est exemplaire à Bruxelles. Le réseau CEMA est également très actif sur différentes questions (stationnement, plans de circulation, caméras ANPR, etc.)

¹ [Maison de la participation \(participation-anderlecht.be\)](http://participation-anderlecht.be)